

MIRABAUD-MERCIER est une Société de Ventes Volontaires de meubles aux enchères publiques régie par la loi du 10 juillet 2000. En cette qualité, elle agit comme mandataire du vendeur qui contracte avec l'acquéreur. Les rapports entre MIRABAUD-MERCIER et l'acquéreur sont soumis aux présentes conditions générales d'achat qui pourront être amendées par des avis écrits ou oraux mentionnés au procès-verbal de vente.

La vente sera faite au comptant et conduite en euros. Les acquéreurs paieront en sus des enchères des frais de 24,5 % HT + TVA soit 25,82 % TTC pour les livres et 29,4 % TTC pour les autres catégories.

BIENS PRÉSENTÉS À LA VENTE / GARANTIES

Les attributions faites dans les catalogues de vente ont été établies compte tenu des connaissances scientifiques et artistiques à la date de la vente. L'ordre du catalogue pourra être modifié. Une exposition préalable permettra aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des biens mis en vente, il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée. Les indications données par MIRABAUD-MERCIER sur l'existence d'une restauration, d'un accident ou d'un incident affectant le lot, sont exprimées pour faciliter son inspection par l'acquéreur potentiel et restent soumises à son appréciation personnelle ou à celle de son expert. L'absence d'indication d'une restauration ou d'un accident dans le catalogue, ou verbalement, n'implique nullement qu'un bien soit exempt de tout défaut présent, passé ou réparé étant précisé que les restaurations d'usage et rentoilages sont considérés comme des mesures conservatoires n'entraînant pas de dépréciation. La mention de quelque défaut n'implique pas l'absence de tous autres défauts. Les dimensions sont données à titre indicatif. L'état des cadres n'est pas garanti. Les reproductions aux catalogues des œuvres sont aussi fidèles que possible, et n'excluent pas une différence de coloris ou de tons. Les éventuelles modifications aux conditions de vente ou aux descriptions du catalogue seront annoncées verbalement pendant la vente et notées sur le procès-verbal. Une indication en euros du prix de vente estimé, figure à la suite de chaque lot, ou sur une suite annexée. Le prix d'adjudication résultant des enchères peut se révéler supérieur ou inférieur aux estimations. Conformément aux dispositions de l'article L 321.7 du code du commerce, l'action en responsabilité de MIRABAUD-MERCIER se prescrit par cinq ans à compter de la vente aux enchères.

FACULTE DE REUNION

La faculté de réunir permet au commissaire-priseur de prendre des enchères provisoires sur chaque lot, puis de reproposer en vente l'ensemble à une mise à prix égale à la somme des adjudications unitaires. Si une offre supérieure est faite, les précédentes adjudications sont annulées. Et chaque enchérisseur peut à nouveau enchérir sur le tout.

ORDRES D'ACHAT ET ENCHÈRES PAR TÉLÉPHONE

Un enchérisseur ne pouvant assister à la vente pourra remplir le formulaire d'ordre d'achat inclus dans ce catalogue. MIRABAUD-MERCIER agit alors pour son compte selon les instructions contenues dans le formulaire d'ordre d'achat. MIRABAUD-MERCIER porte alors les enchères pour le compte du donneur d'ordre, ne dépassant, en aucun cas, le montant maximum indiqué sur l'ordre d'achat, et s'engage à respecter la confidentialité et l'intérêt du donneur d'ordre. Le formulaire d'ordre d'achat ou d'enchères par téléphone doit être reçu au plus tard la veille de la vente accompagné des références bancaires et d'une copie d'une pièce d'identité. Les enchères par téléphone sont une facilité pouvant être accordée sur demande. MIRABAUD-MERCIER ne pourra être tenu responsable en cas d'erreurs éventuelles, insuccès dû à une défaillance technique, ou non réponse lors de la tentative d'appel. Lorsque deux ordres d'achat sont identiques, la priorité revient au premier ordre reçu.

Toute demande d'enchère par téléphone implique une offre d'enchère à l'estimation basse du lot.

ENCHÈRES EN LIVE SUR DES PLATEFORMES TIERCES

MIRABAUD-MERCIER peut proposer d'enchérir en direct sur diverses plateformes d'opérateurs intermédiaires relayant la vente tel que Drouot Live ou Interencheres. Ces différentes plateformes Internet permettent de participer à distance aux ventes aux enchères publiques ayant lieu en salles de ventes. L'utilisateur souhaitant enchérir par voie électronique doit se référer et accepter les conditions d'utilisation de ces plateformes. Ces conditions sont indépendantes et s'ajoutent aux présentes conditions générales d'achat impliquant notamment des frais additionnels liés à leur utilisation.

VENTE ONLINE ONLY

Des ventes Online sont organisées par le biais de plateformes d'opérateurs intermédiaires. L'utilisateur souhaitant enchérir par voie électronique doit se référer et accepter les conditions d'utilisation de ces plateformes. Ces conditions sont indépendantes et s'ajoutent aux présentes conditions générales d'achat. Il est impératif de vérifier l'ajout de tout frais éventuels liés à l'utilisation de ces sites Internet tiers.

ADJUDICATION

L'adjudicataire sera le plus offrant et dernier enchérisseur, et aura pour obligation de remettre son nom et adresse. La vente est définitive et parfaite à l'issue de l'adjudication. Le paiement a lieu au comptant. Aucun lot ne sera remis aux acquéreurs avant acquittement de l'intégralité des sommes dues. En cas de paiement par chèque ou par virement, la délivrance des objets pourra être différée jusqu'à l'encaissement. En cas de contestation au moment des adjudications, c'est-à-dire s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe, et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot « adjudgé », le commissaire-priseur pourra immédiatement reprendre et poursuivre les enchères. Tout le public présent sera admis à enchérir à nouveau.

PRÉEMPTION DE L'ÉTAT FRANÇAIS

L'État français dispose d'un droit de préemption des œuvres vendues conformément aux textes en vigueur. L'exercice de ce droit intervient immédiatement après l'adjudication, le représentant de l'État manifestant alors la volonté de ce dernier de se substituer au

dernier enchérisseur. La préemption doit être confirmée dans le délai de 15 jours. Dans le cas contraire, l'adjudication sera confirmée pour le compte de l'adjudicataire initial qui devra régler son achat sans délai. MIRABAUD-MERCIER ne pourra être tenu pour responsable des conditions de la préemption par l'État français.

PAIEMENT

1. Moyens de paiement :

La vente étant conduite en euros, le règlement des objets, ainsi que celui des taxes s'y appliquant, sera effectué en euros. Le paiement doit être effectué immédiatement après la vente et au seul nom de l'adjudicataire. Le retrait des objets peut être différé jusqu'au règlement complet. L'adjudicataire pourra s'acquitter par les moyens suivants :

- Par carte bancaire en salle : VISA et MASTERCARD ou en ligne.

- Par virement bancaire et en euros.

Code Swift BNPPARB PARIS A CENTRALE

FRBIC BNPAFRPPAC

Numéro de compte international (IBAN) :

FR76 3000 4008 2800 0116 9748 076

MIRABAUD MERCIER SARL dépôt clients

SVV art L321 6 CCRIB

Code banque 30004 - Code agence 00828

Numéro de compte 00011697480 - Clé RIB 76

Les adjudicataires souhaitant régler leurs achats par virement émis d'une banque étrangère devront s'acquitter d'un débours supplémentaire de 20 euros.

- En espèces (Décret du 24 juin 2015) : Jusqu'à 1 000 € frais et taxes comprises pour les ressortissants français et pour les professionnels. Jusqu'à 15 000 € frais et taxes comprises pour les ressortissants personnes physiques étrangers justifiant de leur domicile fiscal hors de France.

- Par le formulaire de paiement en ligne : <https://sitetest24.zonesecure.org/paiement-en-ligne>

2. Frais additionnels :

Ce montant sera refacturé à nos acheteurs en sus du prix marteau et des frais de vente.

- Sur le Live Drouot :

+ 1,5 % HT des montants adjugés en Live pour les ventes volontaires

- Sur le Live Interencheres :

+ 1,5 % HT des montants adjugés en Live pour les ventes volontaires

- Sur les ventes Online Only :

+ 3 % HT des montants adjugés Online pour les ventes volontaires

Les lots précédés d'un * sont en importation temporaire et sont soumis à des frais additionnels de 5,5% TTC. Ces frais supplémentaires pourront être éventuellement remboursés en fonction de la destination finale de l'oeuvre.

- Des frais additionnels de 1.5% seront ajoutés pour les règlements en CB étrangères (hors UE) pour les montants supérieurs à 50.000 €

DÉFAUT DE PAIEMENT

À défaut de paiement du montant de l'adjudication et des frais, une mise en demeure sera adressée à l'acquéreur par lettre recommandée avec avis de réception. L'application de cette clause ne fait pas obstacle à l'allocation de dommages-intérêts et aux dépens de la procédure qui serait nécessaire, et ne préjuge pas de l'éventuelle mise en œuvre de la procédure de folle enchère. Les informations recueillies sur les formulaires d'enregistrement sont obligatoires pour participer à la vente puis pour la prise en compte et la gestion de l'adjudication. Vous pouvez connaître et faire rectifier les données vous concernant, ou vous opposer pour motif légitime à leur traitement ultérieur, en adressant une demande écrite accompagnée d'une copie de votre pièce d'identité à l'opérateur de vente par courrier ou par email.

Folle enchère : à défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de 2 mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages-intérêts dus par l'adjudicataire défaillant. Ce dernier sera redevable outre les frais supplémentaires mentionnés ci-dessus de la différence entre le prix d'adjudication initiale et le prix nouveau si ce dernier est inférieur au prix initial, ainsi que les coûts générés par la nouvelle mise aux enchères.

MIRABAUD-MERCIER est adhérent au Registre central de prévention des impayés des Commissaires-priseurs auprès duquel les incidents de paiement sont susceptibles d'inscription. Les droits d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime sont à exercer par le débiteur concerné auprès du Symev 15 rue Fressinet 75016 Paris.

L'étude MIRABAUD MERCIER est abonné au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425. Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après de L'étude MIRABAUD MERCIER ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS. (1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service. L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par L'étude MIRABAUD MERCIER. Conséquence d'une inscription au fichier TEMIS : limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de CPM accessible sur www.temis.auction.

RÉTRACTATION

En application de l'article L. 121-21-8 du code de la consommation, dans le cadre de la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers par voie électronique à distance, le client ne bénéficie pas d'un droit de rétractation. La vente est définitive et parfaite à l'issue de l'adjudication. Chaque enchère portée, chaque adjudication est définitive et engage le client qui les a portées, elles sont exclues du champ du droit de rétractation. Tout adjudicataire qui refuserait de payer le prix d'adjudication et les frais relatifs à celui-ci serait susceptible d'être poursuivi et se verrait par ailleurs refusé tout ordre d'achat ultérieur dans le cadre des ventes aux enchères publiques en France.

RETRAIT DES ACHATS - ENVOIS

1. Retrait des achats

Nous attirons votre attention sur le fait que nous ne faisons pas de retour étude.

La majorité des vins sont stockés aux CAVES DE MONTQUARTIERS à Issy-les-Moulineaux.

Le retrait des lots est possible en prenant rendez-vous AU MINIMUM 48h à L'AVANCE du lundi au jeudi de 8h00 à 18h00 et le vendredi de 8h00 à 17h00 à l'adresse suivante :

Les Caves de Montquartiers,

5, chemin de Montquartiers

92130 Issy Les Moulineaux

Contact : Stéphanie Trouvé

Tél. : 01 46 45 66 00 - stephanie@cavesmontquartiers.com

L'enlèvement des vins ne pourra se faire qu'après règlement et encaissement total du bordereau et sur présentation de celui-ci avec la mention acquittée. Le contrôle des bouteilles devra se faire sur place lors de l'enlèvement. Aucune réclamation ne pourra être prise en compte une fois que les bouteilles auront quitté le lieu de stockage.

Il vous sera facturé en sus des frais de la maison de vente :

- 1,5 euro HT par lot adjugé et 12 euros HT par bordereau de frais de gestion

- Le stockage des bouteilles est gratuit jusqu'au 31e jour après la vente.

- Au-delà du 31e jour des frais de stockage de 10 € TTC / lot / mois vous seront facturés directement par la SAS Artlys Patrimoine. Les bouteilles ne pourront être retirées qu'après paiement des éventuels frais de stockage.

Tout mois commencé est dû.

Les caisses bois, lorsqu'elles sont mentionnées dans la description, le sont à titre indicatif. En aucun cas la société Artlys Patrimoine ne garantit l'état de ces contenants.

Les Caves de Montquartiers sont en mesure d'effectuer la livraison de vos vins stockés (à Paris et proche banlieue sous 48h).

Pour toute autre destination, quantité ou demande, veuillez-vous rapprocher d'un transporteur habilité (Hillebrand.....). Aucun document douanier ne sera émis par les Caves de Montquartiers.

2. Assurance :

Dès l'adjudication prononcée, les objets adjugés sont placés sous l'entière responsabilité de l'acheteur. Il lui appartiendra de faire assurer les lots dès l'adjudication. Les biens non retirés seront entreposés aux frais, risques et périls de l'acheteur. MIRABAUD-MERCIER ne sera tenue d'aucune garantie concernant ces dépôts.

Le transfert des risques sur le ou les lots s'opère au prononcé de l'adjudication. Le transport des lots doit être réalisé aux frais et sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire.

Les dispositions des présentes conditions générales de vente sont indépendantes les unes des autres. La nullité de quelque disposition ne saurait entraîner l'inapplicabilité des autres. La loi française seule régit les présentes conditions générales d'achat. Toute contestation relative à leur existence, leur validité, leur opposabilité à tout enchérisseur et acquéreur, et à leur exécution sera tranchée par le tribunal compétent du ressort de Paris.